SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Madeira, Norris, parti 8 mars
Steamship El Monte, Woodward, parti 13 mars

LIVERPOOL

Steamship Alexandrian, Robb, parti 13 fev
Steamship Mexican, McDonald, parti 18 fev
Steamship Barrister, Maycook, parti 20 fev
Steamship Logician, Vincent, parti 24 fev
Steamship Wayfarer, Wood, parti 27 fev
Steamship Louisianian, Lord, parti 27 fev
Steamship Tampican, Parker, parti 5 mars
Steamship Asian, Wood, parti 6 mars
Steamship Kingstonian, Bruce, parti 18 mars

BORDEAUX

Steamship Mexico, Jasseau, parti 24 jan

GENE

Steamship Delphine, Toscanino, parti 10 mars

MESSINE

Steamship Newlands, Beedle, parti 12 mars

SANTOS

Steamship Everlide, Barker, parti 12 fev
Steamship Corsican Prince, Ord, part 12 fev
Steamship Redhill, Dowell, parti 1 mars

TRIESTE

Steamship Teresa, Ivancich, parti 29 jan
Steamship Emilia, Suttora, parti 18 fev

HAVRE

Steamship Bordeaux, Pauvet, parti 20 fev
Steamship St Laurent, Juham, parti 6 mars

HUELVA

Steamship Lockwood, Randall, parti 20 fev
Steamship Harry Wadsworth, Brandt, parti 25 fev

LONDRES

Steamship Californian, Parkin, parti 26 fev
Steamship Aureole, Gaine, parti 5 mars

PORT TALBOT

Steamship Glenarm Head, Butt, parti 27 fev

RIO DE JANEIRO

Steamship Corsican Prince, parti 1 mar

BARRY

Steamship Rathlin Head, McDowell, parti 2 mars

ANVERS

Steamship Antillian, Japha, parti 6 mars

ST LUCIA

Steamship Everlida, Baker, parti 6 mars

VICTORIA

Steamship Redhill, Dowell, parti 8 mars

CARDIFF

Steamship Antillian, Japha, parti 11 mars

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Antilles	New York	2me dist 8
Appomatow	Santa Maria	1er dist 15
Berwind	Porto Rico	2me dist 12
Roundbrook	Bocas del Toro	1r dist 14
City of Mexico	laid up	Alger
Civilian	Liverpool	Westwego
Engineer	Anvers	Stuyv dock
Ellis	Colon	1er dist 15
Georgia	Trieste, Barcelone,	etc rue 3me
General Gordon	Glasgow	Stuyv dock
Habil	Honduras	3me dist 30
Ilderton	Rotterdam	Stuv dock
Indian	Brême	4me dist 30
Mercator	Puerto Cortez	3me dist 30
Mobila	laid up	Alger
Molin	Mexico	Stuyv dock
Moncenisio	Gêne	rue Harmonie
Oxonian	Liverpool	Stuyv dock
Patria	Danemark	Westwego
Preston	Belize	1er dist 15
Verona	Bocas del Toro	1er dist 15
Windber	Porto Rico	rue Conti
Wm Clifi	Liverpool	1er dist 37
	BARQUES.	
Fortuna	Portugal	6me dist

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT. — No 88 673 — Division B—Joseph Hilaire vs ses créanciers—Ordre — Considérant la pétition originale et la pétition supplémentaire suivante lui enregistrées, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après dû avis, notification et citation aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Joseph Hilaire soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, en son bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 25me jour de mars 1909, à 11 heures a. m., pour voter secondant ou refusant l'application dudit Joseph Hilaire pour un récit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Henry B. McMurray, Jr., avocat, ci-devant nommé pour représenter les créanciers absents soit retenu, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la propriété et la personne dudit Joseph Hilaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 17 février 1909.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

G. Fernandez, avocat.

19 fév—19—mars 5 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Bâtisses portant les numéros municipaux 1114 et 1116 rue Valence entre les rues Chestnut et Colisée.

N. A. Morano vs Lucien A. Lacoume.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 88,778—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 avril 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 263, borné par les rues Valence, Bordeaux, Chestnut et Colisée, désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par A. De Armas, député voyer de ville, daté le 1er août 1884, annexé à un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1901. Lesdits lots de terre sont composés des deux lots désignés par les Nos 21 et 22 de l'ilet No 40 sur un plan dressé par Bougerol, député voyer des Etats-Unis, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville. Ledit lot commençant à une distance de cent deux pieds de l'encoignure des rues Valence et Colisée et mesurant d'après le susdit plan cinquante-et-un pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 1114 et 1116 rue Valence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Diakelspiel, Hart & Davey, avocats pour le demandeur.

12 mars—12 19 26—avril 2 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Portant les Nos municipaux 3917, 3919 et 3922 rue Annonciation, entre les rues Austerlitz et Général Taylor.

Mlle Pauline Josephson vs Mme Caroline Powers et Ira A. Powers, son époux, pour l'antérieur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,906—En vertu d'un writ de saisie et vente à H. B. McMurray, ancien Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par lui à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No Douze sur l'ancien plan de la banlieue Est de Bouligny auquel d'hui le carré No 151, cent cinquante un, sur le nou veau plan dressé par Henry C. Brown, voyer, lequel carré d'ilet est borné par les rues Annonciation, Laurel, Austerlitz et Général Taylor. Les ditsterrains étant désignés par les Nos Six et Sept sur un plan de 2093 terrains fait par A. M. Phelps, voyer, en date du 15 février 1859 ou (1849), déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente-six pieds américains de façade rue Annonciation, sur cent vingt-cinq pieds un pouce de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire au moment de l'adjudication un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour la demanderesse.

5 mars—5 12 19 26—avril 2 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Dans l'ilet borné par les rues Madison, Socrates, Jefferson et Ptolemy.

Neuf Lots de Terre.

Mme Louis Spiro (Autorisée) versus N. W. Marthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 247 borné par les rues Madison, Socrates Jefferson et Ptolémy; lesdits lots étant désignés par les Nos un à neuf inclusivement sur un plan par A. F. Théard, ingénieur civil le 22 mars 1906 et mesurant comme suit: les lots un, deux, trois et quatre, mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Madison sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No un formant le coin des rues Ptolémy et Madison, les lots cinq, six et sept mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ptolémy sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes, et les lots Nos huit et neuf mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jefferson sur quatre vingt seize pieds un pouce et deux lignes; le lot No huit formant le coin des rues Ptolémy et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Edward A. Parsons, avocat pour la demanderesse.

19 fév—19 26—mars 5 6 12 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4928 rue Prytanée, entre les rues Upperline et Robert.

Mme Mary Salisbury vs Dr A. J. K. Genella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88,393—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 247, borné par les rues Prytanée, Upperline, Robert et Perrier, désigné comme lot No dix-huit, sur un plan du dit ilet par L. H. Pilié, daté 18 mai 1874 et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Prytanée par cent pieds onze pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Omer Villeré, avocat pour la demanderesse.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil.

Vente d'une vaste Propriété améliorée de valeur dans le Cinquième District.

Dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Madison, (maintenant avenue Brooklyn) Ptolemy et Socrates.

Le plan sera exposé à la Bourse d'Encan.

The Title & Mortgage Guarantee Co. Ltd vs The Murphy Lumber Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 88,568 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 247, borné par l'avenue Brooklyn [autrefois rue Madison], les rues Socrates, Ptolemy et Jefferson, ladite portion de terre comprenant le tout dudit ilet, excepté les lots Nos Un à Neuf inclusivement sur un devis et certificat d'arpentage fait par Alfred F. Théard, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant J. C. Davey Jr, notaire, le 7 janvier 1906; ladite portion de terre, commençant au coin de l'avenue Brooklyn et de la rue Socrates, mesurant cent quatre vingt douze pieds de face à l'avenue Brooklyn, une profondeur et façade à la rue Socrates de trois cent dix neuf pieds dix pouces six lignes, une première profondeur sur l'autre ligne de côté parallèle à la rue Socrates de deux cent vingt trois pieds neuf pouces et cinq lignes, de là s'élargissant à un angle droit soixante trois pieds onze pouces, de là à un angle droit une autre profondeur de quatre vingt seize pieds un pouce et deux lignes à la rue Jefferson, sur laquelle il y a une façade de deux cent cinquante-cinq pieds onze pouces et trois lignes, acquis par le défendeur par acte pardevant J. C. Davey Jr, notaire, le 28 janvier 1907, livre des transferts 210, folio 431.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse

20 fév—20 26—mars 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher, entre les rues Saratoga et S. Franklin.

American Brewing Co. vs John Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,539 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amelia, Saratoga et S. Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre F sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexe à un inventaire pris par Andrew H. Wilson, notaire, en la succession de Mme Jenny Meyer, veuve de John Adolph, le 17 mars 1906 et mesurant d'après ledit devis trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Foucher, la même largeur dans le fond sur profondeur de soixante douze pieds entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original No six et portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John F. Sullivan et Arthur Landry, avocats pour la demanderesse

13 fév—13 14 19 26—mars 5 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rempart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Cheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la Paroisse d'Orléans par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par lui transféré à moi, et aussi en vertu d'un jugement (on rule) rendu le 1er septembre 1908 et signé le 8 septembre 1908, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 114 compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 decembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885, trente deux pieds de face à ladite rue Remparts sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions:

1° Au Comptant pour payer la réclamation du demandeur, disons la somme de deux mille dollars ($2,000) avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 21 juin 1907 jusqu'au paiement, ensemble avec cinq pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraire d'avocat — $4 pour une copie de l'acte de vente, les frais et charges du procès et vente et les taxes sur ladite propriété.

2° L'acquéreur pour le montant de son enchère devant assumer à payer d'un billet à recevoir de deux mille dollars ($2,000) dressé par le défendant à son propre ordre et par lui endossé, daté du 21 juin 1907, payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement, ledit billet étant garanti par hypothèque et privilège de vendeur (concourant avec la réclamation du demandeur) sur la propriété ci-dessus, par acte pardevant Robert J. Maloney, notaire, de la date du 21 juin 1907.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.

12 fév—12 13 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 2316 rue Nord Roman, entre les rues Mandeville et Espagne.

Suburban Building and Loan Association vs Peter Kokenes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,653—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Roman (anciennement Delidelle) Mandeville, Espagne et Nord Derbigny (anciennement Prosper) mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Nord Roman sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant le lot le plus près rue Mandeville des trois lots acquis par Henry Scheack de Sophie Guesnon le 6 février 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats pour la demanderesse.

5 mars—5 12 19 26—av 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No Municipal 5424 rue Dauphine, entre les rues Andry et Flood.

George Jurgens vs Veuve Charles A. Fassy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88,546 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 197, borné par les rues Dauphine, Andry, Royale et Flood; le tit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre S et mesurant quatre-vingt-dix (90) pieds de face à la rue Dauphine, même largeur dans le fond, sur trois cent douze pieds, onze pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le tout d'après un certificat signé par George De Armas, député voyer de ville, daté le 22 janvier 1897 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnetá, notaire, le 9 avril 1897.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Olivier S. Livaudais, avocat pour le demandeur.

19 fév— 19 26 mars 5 12 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Formant le coin des rues Magasin et Austerlitz [ilet borné par les rues Camp et Général Taylor.]

Portant les Nos municipaux 3921 et 3923 rue Magasin.

William S. Garvey vs James M. Conner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 88,598.

William Schroeder vs James M. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 88,635 — En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terr, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Austerlitz, Camp et Général Taylor, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Magasin, par une profondeur de cent huit pieds quatre pouces sur la rue Austerlitz et formant l'encoignure des rues Magasin et Austerlitz.

Saisi dans les affaires ci-dessus, respectivement

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Ed. P. Foley, avocat pour Wm S. Garvey.

J. Zach. Spearing, avocat pour William Schroeder.

19 fév—19 20 26—mars 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher, entre les rues Saratoga et S. Franklin.

American Brewing Co. vs John Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,539 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amelia, Saratoga et S. Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre F sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexe à un inventaire pris par Andrew H. Wilson, notaire, en la succession de Mme Jenny Meyer, veuve de John Adolph, le 17 mars 1906 et mesurant d'après ledit devis trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Foucher, la même largeur dans le fond sur profondeur de soixante douze pieds entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original No six et portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John F. Sullivan et Arthur Landry, avocats pour la demanderesse

13 fév—13 14 19 26—mars 5 12 18

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000,00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorised to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th, day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shal hold their offices until: he fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occuring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except, the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employees shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in the management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans, State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to autorise the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting, and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post-office adress designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, R. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President; D. A. Hackney, as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers here to have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the city of New Orleans, in the presence of Le P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City, who hereunto signed their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforesaid after due reading of the whole.

(Signed)

D. A. HACKNEY. R. H. HACKNEY
W. J. YOUNG. LOUIS P. BRYANT
GEORGE W. KENDALL.

J. G. EUSTIS, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Co., was this day duly recorded in m office, in Book 849 Folio 722

New Orleans, October 10th, 1906.

(Signed) EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify the above and foregoing articles of incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Company together with the certificate of the Recorder of Mortgages for the parish of Orleans to be a true and correct copy of the original extant and on file in my office.

New Orleans October 15th, 1906.

J. G. EUSTIS, Not. Pub.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a notary public, duly commissioned and qualified, personally came and appeared August C. Wuerpel, a resident of this city, and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State, created by act before O. DeAr